



Un usage plus souple du télétravail est nécessaire

Le télétravail à la DGAC va souffler sa première bougie ; le nombre de télétravailleurs est maintenant stable. Cependant, le SPAC-CFDT a constaté que beaucoup d'agents à horaires de bureau ne profitent pas du télétravail car il ne s'adapte pas à leur organisation de travail.

Pour quelle raison ?

La note du 10 mai 2017 précise en page 2 que « **la demande de l'agent précise ... l'organisation souhaitée de la période de télétravail (hebdomadaire ou mensuelle, quotité de télétravail...)** » ; malgré cela, trop de directions/services n'acceptent qu'un 1/2 ou 1 jour de télétravail, positionné de manière fixe par semaine.

Cette journée de télétravail fixe dans la semaine, sans possibilité de déplacement ou de report, ne permet pas à un grand nombre d'agents en horaires de bureau, de profiter des avantages du télétravail. Il s'agit de chefs de sub, assistants de sub, chefs de pôle... ou, plus nombreux encore, d'inspecteurs de surveillance.

Le SPAC-CFDT portera les éléments suivants au prochain Comité de Suivi du télétravail

- ✓ La note 170040 du 10 mai 2017 doit être appliquée dans toutes les Directions/Services de la DGAC, et permettre un usage plus souple qu'actuellement,
- ✓ La quotité de jours télétravaillés à la DGAC doit être progressivement mise en conformité avec la note de gestion du 28 novembre 2016 relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail (jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine ou 12 par mois pour un emploi à plein temps)
- ✓ Les outils annoncés par la DGAC doivent être en place (connexion sécurisée au réseau de la DGAC (type VPN)),
- ✓ La liste des applications et logiciels non éligibles au télétravail doit être revue et réduite.

Comité de suivi du Télétravail du 15 juin prochain
Vos représentants SPAC-CFDT : Isabelle Perrin, Jean-Christophe Saluste

